

On voit bien alors qu'il n'y a pas de raison d'envahir une compétence provinciale puisque les allocations familiales relèvent du fédéral.

Dans la minute qui me reste, je signalerai que nous continuons de recevoir des communications de groupes qui tiennent à être entendus à ce sujet. Ils soulèvent des questions concernant la disparition d'un enfant et la présomption de décès. A notre avis, ou bien notre proposition doit être adoptée ou bien on supprime toute cette disposition. Il vaudrait bien mieux passer la chose sous silence plutôt que d'adopter la proposition gouvernementale.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de déclarer qu'il est 13 heures, je signale que la députée de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) aura encore trois minutes quand nous reviendrons à l'ordre du jour.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

### DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### L'AGRICULTURE

LES FRUCTICULTEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ON DEMANDE DES INDEMNITÉS DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une grave injustice que commettent le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le gouvernement à l'endroit des fructiculteurs. Elle vise l'association des quelques 1,800 fructiculteurs de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, qui connaissent d'énormes difficultés depuis quelques années à cause de la baisse du prix des fruits, des coûts de production élevés et de la dévaluation constante de leurs terres. Leur situation financière est encore pire que ne l'indiquent les données nationales sur l'endettement agricole de la Société du crédit agricole.

Ils ont demandé des indemnités dans le cadre de la Loi sur la stabilisation des prix concernant leur récolte de pommes de 1983, mais vainement parce que le critère habituel de 90 p. 100 n'a pas été appliqué dans leur cas. Le ministre a opté plutôt pour un coefficient de 80 p. 100, leur faisant perdre ainsi 2 milliards de dollars en paiements de stabilisation dont ils avaient à l'époque et dont ils ont toujours cruellement besoin.

Bon nombre des fructiculteurs, surtout les plus jeunes qui ont acheté leurs vergers vers la fin des années 1970, seront acculés à la faillite dès cet hiver. Je demande donc instamment au gouvernement de revenir sur cette décision injuste et sans fondement qui est du véritable banditisme puisqu'elle leur enlève une subvention qui leur revient de plein droit.

#### Article 22 du Règlement

#### LES MINES

LE RETRAIT DE DENISON MINES LTD. DU PROJET D'EXPLOITATION DU CHARBON DANS LE NORD-EST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Mines (M. Layton) et sa collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>me</sup> Carney) auront à s'expliquer devant les Canadiens. On a annoncé hier que les propriétaires des mines Denison, qui possèdent la moitié de la Quintette Coal Ltd. dans le nord-est de la Colombie-Britannique, ont annulé la totalité de l'investissement de 240 millions de dollars qu'ils comptaient faire dans ce projet. Monsieur le Président, on ne saurait dire que cette nouvelle nous étonne beaucoup. Depuis le début, le projet houiller du nord-est ne semblait pas voué au succès. Ce n'était qu'une question de temps avant que les investisseurs ne reconnaissent ce que les analystes miniers indépendants soutiennent depuis toujours. Même les conservateurs et les social-créditistes les plus inébranlables auraient dû se rendre compte que quelque chose n'allait pas quand un ministre du cabinet social-créditiste de la Colombie-Britannique a admis qu'on s'était trompé d'endroit où creuser la mine.

Malgré cela, les gouvernements conservateur et social-créditiste ont insisté sur l'exécution du projet et le gouvernement fédéral a tout fait pour venir en aide à son allié le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il a dupé de façon monstreuse les citoyens de la Colombie-Britannique.

Quand j'ai contesté l'investissement fédéral de un demi-milliard de dollars dans l'infrastructure de ce projet superfétatoire, le ministre d'État chargé des Mines a répondu qu'il s'agissait uniquement de difficultés de croissance dues au démarrage du projet. Il aurait été plus approprié de parler d'«affres de la mort», monsieur le Président. Non seulement les gouvernements fédéral et provincial ont gaspillé des milliards de dollars de fonds publics, mais ils sont également coupables d'avoir ravagé l'économie du sud-est de la Colombie-Britannique. Monsieur le Président, n'est-il pas temps que le gouvernement reconnaise l'échec de ce projet? S'ils veulent vraiment être honnêtes envers les Canadiens, ces deux ministres, et surtout le ministre de la Colombie-Britannique, admettront devant la Chambre que leurs âmes sœurs à l'Assemblée législative provinciale ne seraient même pas capables de gérer un comptoir à friandises.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE LE RETRAIT DES SOLDATS RUSSES DE L'AFGHANISTAN

**M. William G. Lesick (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, alors que les yeux du monde sont tournés vers la reprise des pourparlers de Genève, nous devons tous poursuivre nos efforts en vue de favoriser le processus de paix. Cependant, il y a encore un peu partout dans le monde des conflits qui concernent indirectement ces pourparlers et sur lesquels nous devons porter notre attention.